L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 5 NOVEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR
HENRY JOHNSON

[illegible] dans le service de la malle entre Mobile et la Nouvelle Orléans. [illegible] La semaine dernière le bateau n'est [illegible] Le courrier n'est donc [illegible] bateaux [illegible] remédier à cette insuffisance et promptement [illegible] l'arrivée régulière des malles est de la plus haute importance. Certes nous ne nous plaindrions jamais qu'elles viennent tard, pourvu qu'elles viennent; mais nous avons bien le droit de faire entendre nos réclamations lorsqu'elles manquent, non pas de quelque point éloigné de la Nouvelle Orléans, mais de Mobile et par la faute du bateau qui doit les transporter de ce port dans le notre.

N. B.— La malle est arrivée hier dans la soirée. Les journaux de Philadelphie et de Charleston donnent des nouvelles de Chine [illegible] apportées par le navire [illegible].

D'après une lettre de Macao datée du 30 mai, les forces anglaises ont attaqué Canton par terre et par mer et le bruit courait que cette grande ville avait capitulé le 27 mai.

Depuis le 22, le capitaine Elliott avait donné avis aux Anglais et aux étrangers qui étaient encore aux factories de se retirer immédiatement. Les hostilités ont commencé le 21 dans l'après midi et tout porte à croire que tout était terminé le 27. La perte des Chinois est estimée de trois à dix mille, tandis que celle des Anglais n'est pas considérable.

On fait en ce moment circuler des pétitions, dans toutes les villes maritimes de l'Union, pour obtenir du gouvernement que les consuls américains soient [illegible]

[illegible]

INCENDIE. Hier matin [illegible] le feu a éclaté dans [illegible] d'une maison située rue Carondelet, à quelques portes de la rue du Canal. La rapidité avec laquelle la flamme s'est communiquée, a fait d'abord concevoir de sérieuses inquiétudes, mais grâce à la promptitude avec laquelle les secours sont arrivés, on s'est bien vite rendu maître de l'incendie qui n'a guères fait de ravages que [illegible] d'un peintre en bâtiment.

[illegible]

TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT.

[illegible]

ÉLECTIONS.

[illegible]

La majorité officielle de F. Thomas, comme gouverneur du Maryland, est de 589.

EXTÉRIEUR.

MEXIQUE.

Par la goëlette *Emiline*, capitaine Kentey, arrivée hier de Matamoros nous avons reçu quelques nouvelles du Mexique.

Il régnait à Matamoros une espèce de peste qui y faisait les plus grands ravages. Parmi les victimes on cite M. le consul anglais. Quelques personnes faisaient courir le bruit que cette épidémie avait été apportée à Matamoros de la Nouvelle Orléans.

Après une très longue lutte Santa-Anna a renversé le gouvernement. Bustamente est, dit-on, emprisonné et à la merci du vainqueur auquel se sont ralliés tous les généraux mexicains. Ce résultat était sinon inévitable du moins très probable et justifie complètement nos prévisions. Quelque opinion qu'on ait de Santa-Anna, on ne peut lui refuser beaucoup de tact et d'habileté, sa popularité ne laisse aucun doute à cet égard. Dès le moment qu'on l'a vu lever l'étendard de la révolte contre le gouvernement de Bustamente, pour exploiter le mécontentement populaire, on a donc dû s'attendre à ce qui vient d'arriver.

Les détails nous manquent sur la manière dont s'est opérée cette révolution ; mais il est présumable que la capitale du Mexique a dû considérablement souffrir des résultats de cette guerre civile qui a commencé dans ses murs et qui s'y est décidée après une lutte de plusieurs semaines.

Maintenant que fera Santa-Anna? Rétablira-t-il purement et simplement la constitution fédérale de 1824? Convoquera-t-il une convention pour formuler une nouvelle constitution? ou bien établira-t-il tout un gouvernement militaire?

Il n'y a pas de doute que le héros de St-Jacinto ne prenne ce dernier parti s'il se croit assez puissant pour suivre l'impulsion de ses *préférences personnelles*; mais il ne faut pas oublier que Santa-Anna est trop habile pour se hasarder à heurter de front l'opinion publique. Cependant on faisait courir le bruit que le nouveau gouvernement allait s'occuper très activement de monter une expédition contre les provinces qui se sont déclarées indépendantes, comme Campêche, Tobasco et le Texas; et cette circonstance tendrait à faire croire que l'on songe à établir un gouvernement *fort*, ou, en d'autres termes un gouvernement militaire.

A vrai dire tout porte à croire qu'il en sera ainsi mais Santa-Anna devra songer que si les lauriers peuvent quelquefois dissimuler les chaines de la servitude il faut avoir la main assez ferme pour les cueillir.

TROUBLES AU TEXAS.

Nous voyons par le *Natchitoches Herald* que la partie orientale du Texas est loin d'être tranquille. Il s'y est formé deux partis hostiles, les régulateurs et les modérateurs qui prennent chaque jour plus d'importance et dont les querelles journalières à main armée compromettent la vie des citoyens paisibles.

Le mal est même devenu si grand que le gouvernement a dû s'en préoccuper et le commandant du comté de Austin a reçu l'ordre d'envoyer deux cents hommes pour mettre un terme à ce déplorable état de choses.

On prétend que l'un des partis se compose de gens sans aveu qui ont organisé le pillage afin de le faire avec impunité, et que l'autre s'est formé pour résister au premier et protéger les personnes et les propriétés. Cette composition cependant nous parait d'autant moins probable que, suivant les rapports qui sont parvenus aux autorités, *les deux partis se recrutent journellement parmi les habitans*. Or il nous parait impossible que les habitans puissent prêter la main aux pillards et se joindre à eux.

Ce qu'il parait y avoir de certain c'est que les deux partis, quelles que soient leur composition et leur origine, se font une guerre acharnée et que la tranquillité publique exige qu'on y mette un terme.

VARIÉTÉS.

L'OUVERTURE DE LA CHASSE.

[Voir l'Abeille d'hier.]

Enfin, Osmin apparut au coin de la rue Grenétat; il marchait tristement, la tête sur l'épaule gauche, le chapeau penché en arrière et les bras pendans, avec cette allure de mélancolique que le récit de Théramène attribue au jeune Hippolyte.

— [illegible] Jupiter....

— Je sais tout, interrompit Mme. Ribadeau d'un ton bref. [illegible]

[illegible] les ordres de Mme. [illegible] exécutés. Osmin rentrait triomphalement à la maison, suivi d'un affreux caniche un peu [illegible]

M. Ribadeau examina longuement ce nouvel hôte.

— C'est drôle, dit-il, je m'en faisais une tout autre [illegible] qu'il a beaucoup vieilli et que son [illegible] a changé de couleur.

M. Ribadeau se mit à le siffler.

— Jupiter! cria-t-il de sa voix de basse-taille la plus [illegible], Jupiter! ici, Jupiter!

Le chien ne bougea pas.

— Je vois ce que c'est, s'écria Mme. Ribadeau; un [illegible] son nom à sa pension. On aura trouvé [illegible] votre Jupiter emphatique et prétentieux: [illegible] tout simplement du nom vulgaire de Mouton.

— Mouton! Mouton! ici, Mouton! clama le fabricant de pains à cacheter.

[illegible] la queue, s'avança vers son nouveau maître, lui flaira les jambes et finit par lui sauter sur les genoux, et imprimant sur son pantalon de [illegible] taches de crotte.

— Il me reconnait, dit M. Ribadeau avec orgueil. C'est égal, ajouta-t-il, je le trouve bien changé. On me l'a joliment abimé dans sa pension! Je parie qu'il n'est plus capable de distinguer une caille d'avec une écrevisse.

— C'est bon! c'est bon! interrompit Mme. Ribadeau; vous verrez tout cela à la chasse. Ne conteurez vous pas que cette bête est ahurie! Il y a [illegible] que nous en sommes séparés!

— C'est égal, dit le vieux chasseur, j'ai mon idée; [illegible] me faire rire au nez [illegible] la plaine Saint-Denis. Certes je ne veux pas refaire ici l'éducation de Jupi.... Mouton; mais c'est bien le moins que je voie s'il se [illegible] les principes fondamentaux de son art.

Ayant ainsi parlé, M. Ribadeau saisit une paire de [illegible], au bout de la chambre.

— Mouton, cria-t-il, apporte! apporte!

Le chien fit la sourde oreille.

— Eh bon! voici cette belle l'éducation qu'on a donnée à mon chien! Je vais avoir bien de l'agrément à la chasse.

Mme Ribadeau, qui craignait sans cesse pour le succès de sa ruse, s'approcha doucement du caniche.

— Voyons, mon bon Mouton, dit-elle, tu n'entends donc plus la voix de ton maître? Fi! que c'est vilain d'être entêté comme ça!

Et comme le chien conservait toujours la même impassibilité, Mme. Ribadeau lui enfonça dans la cuisse une grande épingle noire. Mouton se dressa sur ses [illegible], poussa un long hurlement et sauta sur une [illegible] d'un cabaret de porcelaine. La table, [illegible] et le chien roulèrent dans un [illegible].

— Maudite bête! cria Mme. Ribadeau en s'armant avec fureur d'une paire de pincettes.

— Arrête, dit son mari; ne le gronde pas. Je l'aime mieux comme ça. Cette fougue n'a rien qui me déplaise. C'est la vue de mon fusil qui l'a mis dans cet état; ainsi le jeune Achille tressaillit à l'aspect d'une épée.

Neuf heures sonnaient à l'église Saint-Paul lorsque la famille Ribadeau se dirigea vers la porte Saint-Denis, où stationnent les voitures qui devaient les conduire au rendez-vous de chasse. Après une demi-heure d'attente, le conducteur fit mine de fouetter ses maigres haridelles, et la voiture se mit en route avec une [illegible] lenteur.

— Cocher, dit M. Ribadeau, si nous allons de ce train-là, nous n'arriverons jamais.

[illegible], grand drôle qui était en train de bourrer sa pipe, l'alluma tranquillement; puis, se retournant du côté des voyageurs:

— Qui est-ce qui a parlé? demanda-t-il, qui est-ce qui [illegible] l'attelage de Jérôme Crochu, dit le Bourreau-des-Crânes?

Mme Ribadeau tira son mari par les pans de son habit.

— Alphonse, dit-elle, je t'en prie, ne va pas te faire une mauvaise affaire avec cet homme.

— Cocher, reprit-il, vous vous êtes mépris sur le sens de mon interpellation; je n'ai point voulu vous humilier; j'ai dit seulement que nous n'arriverons pas vite.

— Ceux qui sont pressés n'ont qu'à prendre les chemins de fer, dit le cocher; d'ailleurs, vous pouvez être tranquille, vous arriverez toujours assez tôt pour ne rien tuer.

Et il fouetta ses bêtes, qui avaient profité de ce moment pour faire une halte. Les voyageurs, bercés par le monotone va-et-vient de la voiture, ne tardèrent pas à s'endormir, à l'exception de Mlle Arthémise, qui charma la longueur de la route en composant une plaintive élégie. Nous avons pu nous en procurer la première strophe que voici:

Mon cœur de jeune fille, ô Dieu! vers toi s'élance!
Prends en pitié mes maux et guéris ma souffrance,
Oh! fais qu'un prince russe ou qu'un milord anglais
De Londres ou Moscou vienne épouser mes attraits.
Le fétide marais est mortel à la rose....
Non, pour un magasin je ne suis pas éclose!

Voilà un échantillon de la poésie comme on l'enseigne dans le *boarding school* de Mme Arthémise.

Il n'était pas loin de deux heures lorsqu'on arriva à la plaine Saint-Denis. Le premier soin de M. Ribadeau fut de conduire sa famille à l'auberge de la Boule-Rouge, où l'on s'installa devant une bouteille de bière.

— Osmin, dit M. Ribadeau à son fils, va pêcher, puisque c'est ta vocation; mais n'oublie pas de revenir à six heures. Tu porteras ta pêche à la cuisine, où, de mon côté, j'enverrai le produit de ma chasse. De cette façon, nous ferons un excellent diner, qui ne nous reviendra pas cher. Quant à toi, ajouta-t-il en parlant à sa femme, reste ici avec les enfans. Vous avez le droit de jouir de tous les agrémens de la campagne, pourvu toutefois que vous ne sortiez pas de cette chambre. Un coup de fusil est si vite attrapé: nous avons tant de chasseurs maladroits! Arthémise, fais des vœux pour ton père.

M. Ribadeau siffla Mouton, prit son fusil, rajusta son carnier et sortit en se dandinant sur les hanches. La plaine Saint-Denis était encombrée de chasseurs. Tous les Ribadeaus de Paris et de la banlieue semblaient s'être donné rendez-vous. Le fabricant de pains à cacheter avisa un chasseur assis sur une pierre, il s'approcha, et d'un ton guilleret:

— Eh bien! camarade, demanda-t-il, la chasse est-elle bonne aujourd'hui?

Le personnage interpellé lui lança un regard de mauvaise humeur.

— D'abord, monsieur, dit-il, je ne suis pas votre camarade. J'ai peine à m'expliquer une pareille familiarité. Quant à la chasse, j'ignore si elle est bonne; tout ce que je sais, c'est que j'ai reçu une demi-douzaine de grains de plomb dans le dos.

— Ah! monsieur, si je pouvais vous être utile, disposez de moi.

— Vous tenez donc beaucoup à m'obliger?

— C'est mon vœu le plus cher.

— Alors, faites-moi le plaisir de me laisser tranquille.

M. Ribadeau fit un profond salut. En s'éloignant il murmura:

— C'est étonnant à quel point la souffrance aigrit le caractère de l'homme. Je parierais que ce monsieur est très aimable toutes les fois qu'il n'a pas reçu de grains de plomb dans le dos.

Le plus profond silence régnait dans la plaine Saint-Denis. M. Ribadeau avait déjà fait beaucoup de chemin et il n'avait pas entendu un seul coup de fusil retentir dans l'espace.

— A quel [illegible] il. Il parait qu'il [illegible] poudre [illegible] Pour moi, je ne suis pas de cette école, et à la première place que j'apercevrai....

Le monologue de M. Ribadeau fut interrompu par les aboiemens de Mouton. Le caniche dressa les oreilles et remuait la queue; tout son poil se hérissait.

M. Ribadeau suivit la direction des regards de Mouton, et il vit à une vingtaine de pas de distance quelque chose de brun et de rond qui gisait à terre.

— C'est une vieille très avancée en âge, je la reconnais à ses cheveux blancs, se dit-il en armant son fusil. Voilà bien des années que je l'aperçois. Attends! je t'empêcherai bien cette fois de mourir de vieillesse.

Après avoir visé pendant quelques secondes, M. Ribadeau lâcha la détente. Au bruit causé par la détonation, une vingtaine de chasseurs accoururent.

— Diable! dit l'un, vous avez du bonheur!

— Excusez! reprit un autre, vous pouvez vous flatter d'être né coiffé, par exemple!

— Comment cela! objecta M. Ribadeau, dont les yeux pétillaient de joie et dont le front rayonnait d'un sublime orgueil.

— Pardine, à peine arrivé vous lâchez vos chiens; nous qui sommes ici depuis ce matin, nous n'avons pas encore brûlé une capsule.

— Messieurs, dit Ribadeau en écartant la foule, permettez-moi d'aller ramasser mon gibier.

Et M. Ribadeau s'avança superbement. Les chasseurs marchaient derrière, à la façon de ces Gaulois que César trainait à Rome enchainés à son char.

Malédiction! Mouton était tombé en arrêt devant une vieille savate; et c'était à ce rebut de la civilisation parisienne que l'infortuné Ribadeau avait consacré sa poudre et son éloquence communicative.

La tourbe des chasseurs, un instant humiliée par les façons victorieuses de Ribadeau, se vengea par ses huées. Ce fut un odieux concert auquel le fabricant de pains à cacheter prit le sage parti de se soustraire par la fuite.

Deux heures après, et à force de battre le pays dans tous les coins sans rien rencontrer qui ressemblât au moindre volatile, Ribadeau en était venu à douter de la Providence et de la plaine Saint-Denis.

— Encore une illusion qui m'échappe, pensa-t-il, et qui s'en va rejoindre ses ainées, les promesses de juillet et les cigares de Manille!

Tout à coup, au détour d'un buisson, il aperçoit un moineau. Cette fois ce n'est point une illusion.

— Attention, dit-il; du calme et du coup d'œil; ne tirons pas trop vite, il s'agit de prendre ma revanche et de ne pas rentrer les mains vides. Songeons à l'instant solennel du retour au sein d'une famille pleine d'angoisse. Un père ne doit jamais avoir à rougir devant ses enfans; un mari doit conserver toute sa poésie devant son épouse.

Il le met en joue; déjà son doigt pèse sur la détente, lorsqu'un chien se précipite sur le chasseur avec toutes sortes de tendres caresses et de gambades joyeuses; plus de doute, c'est Jupiter, le vrai Jupiter, *pointer* mis en pension chez M. Desplaces. Aux [illegible] précipités de son cœur et à son museau [illegible] té de feu, M. Ribadeau le reconnut facilement. Il fallut céder à l'efficacité de la voix du sang et à l'évidence de sa queue en trompette.

— J'en étais sur, s'écria M. Ribadeau, Mouton n'était qu'un vil usurpateur. Et maintenant au diable la chasse; je ne ferais rien de bon aujourd'hui. Courons annoncer cette bonne nouvelle à ma femme. Quand au diner, Osmin aura été moins malheureux que moi, et nous nous vengerons sur la friture.

Pendant ce temps-là, Osmin s'éloignait de la rivière en se disant à part lui:

— Puisque le poisson ne veut pas mordre, je m'en vais tout simplement revenir à la Boule-Rouge; ma mère compte sur moi pour son diner; mais il y a lieu de croire que mon père aura été plus heureux, et nous nous vengerons sur le civet.

M. Ribadeau n'était plus qu'à deux ou trois portées de fusil de l'auberge lorsqu'il s'entendit appeler par derrière.

— Eh! là-bas! criait-on, arrêtez donc un peu.

M. Ribadeau se retourna; mais la personne qui l'appelait lui étant inconnue, il hâta le pas. Les cris redoublèrent.

— Au voleur! au voleur! arrêtez le voleur!

Cette fois, M. Ribadeau s'arrêta, et marchant au devant de son persécuteur:

— Monsieur, dit-il, aurez-vous bientôt fini de noircir ma réputation?

— Je finirai quand vous m'aurez rendu mon chien.

— Votre chien? fit M. Ribadeau stupéfait.

— Oui, mon chien, que vous emmenez avec vous.

— Ah çà! vous perdez la tête, j'imagine; c'est à moi que ce chien a été volé; c'est un pointer, il s'appelle Jupiter, et il m'a coûté cinquante-six francs.

— Tout cela est bel et bon, mais vous allez le rendre.

— Vous le rendre, jamais!

— C'est ce que nous allons voir.

— A l'instant même.

En ce moment passait un garde champêtre. Son premier soin fut de demander les ports d'armes. Par une fatalité antique, Ribadeau ne put trouver le sien. Cette circonstance aggravante, jointe au rapport d'un grand nombre de témoins, qui tous déclarèrent que l'adversaire de Ribadeau était arrivé le matin suivi du chien en litige, perdit le malheureux Parisien, qu'on conduisit en prison sans autre forme de procès.

Le lendemain seulement sa famille éplorée et toujours également privée de friture et civet, a fait ouvrir les portes de son cachot.

En dépit de tant de traverses, *tot et tanta*, comme dit le poëte, M. Ribadeau n'en reste pas moins persuadé que la chasse est un plaisir des dieux et qu'il est le Robin-des-Bois de la rue Grenétat.

ALBERIC SECOND.
[Siècle.]

Les amis et connaissances de feu Luis Bertonneau et ceux de sa famille sont priés d'assister à un service funèbre qui sera célébré en sa mémoire samedi prochain 6 novembre, à 7 heures du matin, à la Cathédrale.
De la part de sa famille. 5 nov

DERNIÈRES DATES.

New York	oct 24	Londres	oct 4
Boston	oct 23	Liverpool	oct 4
[illegible]		[illegible]	

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Vandalia, Weston, Havre.
Brick Joven Henrique, Matera, Rio Janeiro.
Polacre Amelia, Beltram, Havane.
Goel. Carabine, Fisher, Mobile.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Phenix, Annable, des Passes, avec les navires Swanton et Desdemona.
Bateau de remorque Invincible, Haxten, des Passes—avec le navire New Hampshire et la goel. Emblem.
Bateau de remorque Tennessean, Riddle, des Passes, avec le brick Anna Cecilia.
Navire New Hampshire, Riley, de New York.
Navire Desdemona, Child, de Waldaboro.
Navire Swanton, Heath, de Liverpool.
Brick Anna Cecilia, Fisher, de Rio Janeiro.
Goel. Elizabeth, Desnoyo, de la côte.
Goelette Emblem, Ronney, de Matamoros.
Bateau à vapeur Lady, Clarke, du Bayou Sarah.
" Augusta Fanston, de Vicksburg.
Clipper, Laurent, du Bayou Sara.

MEMORANDA.

Partis de Brême pour ce port, 17 sept. navire Nimrod Chadborne; 16, le New York, Watchter, 16, le J. A. dami, Rothiss.
A Cronstadt, 25 sept. barque Bohemia, Nason, pour la N. Orléans.
Parti de Flessingue pour ce port, 21 sept. le Columbia Robinson.
Expédié à Liverpool pour ce port, 3 oct. navire Ontario Jamieson.
A St. Ubes pour ce port, 26 sept. le [illegible]
A Coruna (Espagne) vers le 25 août, barque Rang[illegible] Merrill, de la N. Orléans, 21 juillet, en quarantaine, pour Gibraltar et Palerme.
Expédiée à Charleston pour ce port, 29 oct. goel. Waccaman, Bonney.
Arrivée à Philadelphie de ce port, 25 oct. barque Josephine, Coutts.
Expédié à Philadelphie pour ce port, 25 oct. navire Columbia, Clark.
Arrivée à Norfolk, le 26 oct. goel. Delphin, Alexander de la N. Orléans pour Richmond.

THEATRE ST. CHARLES.

Aujourd'hui vendredi, 5 novembre,
La troupe équestre commencera par une grande entrée—M. Long fera paraître le petit cheval Young Norval.—M. A. Levi exécutera le tour merveilleux du saute à travers un ballon de 30 pouces de diamètre, son cheval allant au grand galop—Balancemens par M. Lake—M. J. P. Stickney paraîtra pour la 2de. fois dans le rôle comique du soldat ivre.—Les cinq journées fêtées, où l'on exécutera des jongleries Egyptiennes, des tours de gobelets chinois; danses sur la corde lâche—M. Stickney paraîtra sur 1, 2 et 4 chevaux. Le tout sera terminé par la petite pièce intitulée:
JEREMIAH BACKSTITCH,
OU L'HOMME QUI DEMANDE UNE PLACE.

AVIS—Aucune des dettes contractées par l'équipage du navire danois POLLUX, ne sera payée par les consignataires à moins qu'il n'y ait un ordre écrit du capitaine.
BOGERT & HAWTHORN, 68, rue Gravier. 5 nov

DEMANDE D'UN DOMESTIQUE.
ON a besoin tout de suite, d'un domestique d'une quinzaine d'années. S'adresser à P. V. au bureau de cette feuille. 5 nov

UNE jeune dame possédant les langues anglaise et française, qui les professe avec avantage depuis quelques temps, désire trouver pour utiliser 3 heures par jour, dont elle peut disposer, quelques élèves, soit chez elle, dans un pensionnat ou en ville.
Elle donnera les meilleurs renseignemens sur son zèle et ses capacités en s'adressant rue de Chartres No. 85, au 1er, ou au bureau de cette feuille. 5 nov—2

UNE personne bien connue en ville, pouvant employer plusieurs heures de la journée, à la tenue des livres, ou de diverses autres écritures, offre ses services à messieurs les marchands ou autres.
S'adresser à la poste au bureau des lettres françaises, à Mr. E. Leclerc. 5 nov—3

200 paniers de Champagne de première qualité reçus par les navires Sea Lion et Colchis, à vendre par les soussignés à un prix très modéré.
VALETON & Co. Enc. Royale et Douane. 5 nov

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages les articles suivants qu'ils garantissent de première qualité et qu'ils vendent à des prix excessivement modérés:
Saucissons de Lyon et de Marseille,
Marasquin de Zara,
Curaçao de Hollande,
Rosolio de Vaniglia y Cedrato,
Liqueurs assorties de France et de la Martinique,
Plus, un assortiment complet de conserves alimentaires,
Truffes du Périgord, cèpes à l'huile, petits pois,
Sardines à l'huile, pâtés truffés de toutes sortes,
Raisins de Malaga verts et secs, garantis,
Figues sèches.
VALETON & Co. Enc. Royale et Douane. 5 nov

FARINE—300 barils farine, à vendre par
CHARLES BYRNE, 156, rue Tchoupitoulas. 5 nov

MAGASINAGE—Le soussigné est prêt à recevoir en magasinage dans ses vastes entrepôts, à l'épreuve du feu, situés à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Notre Dame, toute espèce de produits et marchandises. Pour les conditions s'adresser à
CHARLES BYRNE, 156, Tchoupitoulas. 5 nov

MAGASINS A LOUER—Deux magasins en briques et à trois étages, en face Front Levée et de la rue Clinton, numérotés 7 et 9, entre les rues de la Douane et Bienville. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser à
KOHN, DARAN & Co. 86, rue Bienville. 5 nov

MAGASIN A LOUER—Un magasin en briques et à trois étages, faisant face au chemin public et à la rue Gallatin, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier. S'adresser à
KOHN, DARAN & Co. 86, rue Bienville. 5 nov

CHANDELLES de suif blanc de baleine, à vendre par
THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas. 5 nov

CLOUX et Cordages—780 barillets cloux et 178 rouleaux cordes, à vendre par
THAYER & CUSHING, 67, rue Tchoupitoulas. 5 nov

FARINE, fromage, poivre, chapeaux, harengs, marchandises sèches, huile, à vendre par
THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas. 5 nov

SPÉCIFIQUE VÉGÉTAL.
L'EXPÉRIENCE de quarante années [illegible] SPÉCIFIQUE FRANÇAIS [illegible]

CERTAINES MALADIES DÉLICATES. [illegible]

MARBRE. LE soussigné de retour [illegible] Royale, No. 201, entre St Pierre et Orléans. [illegible] J. FILIPINI

NOUVELLE MUSIQUE. REÇU par les derniers arrivages [illegible] Musique du guitarrero de [illegible] T. F. BENOIT.

CHARBON. [illegible] B. & A. SOULÉ.

[illegible] DUNBAR, [illegible] Douane.

[illegible] J. N. RICHE & Co. [illegible] A. MOSSIER. [illegible] GREEN & BROTH. [illegible] JOSEPH LANDIS. [illegible] BLANCO & SIMIGEL. [illegible] J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. [illegible] KOHN, DARAN & Co. 86, Bienville. [illegible] THAYER & CUSHING. [illegible]

INSTITUTION DE DEMOISELLES.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
Encoignure Bienville et Remparts.
Dirigée par
MADAME A. DESRAYAUX,
Successeur de Madame Leiris.

MADAME LEIRIS, retirée en France depuis la cession de son établissement, [illegible] place pour la direction générale [illegible] DESRAYAUX, précédemment professeur à Paris.
Langue Anglaise, Histoire, Géographie, Musique, Langue Française, Histoire Générale, Histoire de France, Littérature, Arithmétique, Elémens de Géométrie et Algèbre, Physique et astronomie [illegible] Madame Desrayaux. [illegible] Mr. A. Desrayaux.
La musique, depuis longtemps florissante dans cette école, y est cultivée avec un soin particulier [illegible] méthode du conservatoire de Paris.
Des examens publics ont lieu [illegible] Vers la fin de mai, examen général et distribution des prix. 18 oct—1 [illegible]

INSTITUTION
CLASSIQUE ET COMMERCIALE,
PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT,
Dirigé par F. BUFFET,
Bachelier-ès-Lettres, ex-Professeur au Collège [illegible] royaux de l'Université de France.
No. 33, rue Bourbon, entre les rues Douane et Bienville, (Nouvelle-Orléans.)
COURS COMPLET D'EDUCATION.
[illegible]
30 oct—[illegible]

VENTES DE SHERIF.

Pierre Dupeyre vs. Nicholas Guibo.
COUR DE PAROISSE—No. 1 [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et de vente [illegible] [illegible]

[illegible] V. ALLAIN. [illegible]

COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible] J. L. TOULDAS. [illegible]

PAR LE MARSHALL.

[illegible] LAMBORNE, Marshal.

[illegible]

A LOUER.
Un joli magasin convenable pour le bureau d'un [illegible] rue Royale, No. 270, entre Maine et St. Philippe, dans une maison neuve à deux étages. S'adresser sur les lieux. 3 nov—10

INSTITUTRICE—Une Dame venue depuis nombre d'années à faire l'éducation particulière des demoiselles, [illegible] S'adresser à Madame Boyer, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, No. 140. 4 nov—2

INSTITUTRICE DEMANDÉE.
UNE jeune dame qui serait bien recommandée [illegible] S'adresser au bureau de cette feuille. 4 nov—3

ADOLPHE MAZUREAU, notaire public, a transporté son étude au No. 57, rue Royale, entre les rues Bienville et la Douane. 4 nov—15

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE soussigné a transporté son bureau au No. 11 Front Levée, où il continuera les affaires de commission. 4 nov—1m. HENRY TÊTE

PENSION particulière pour les familles. [illegible] 3 nov—15

THEODORE TUREAUD, notaire, a transporté son étude de la rue du Camp No. 30, à l'encoignure des rues Royale et Bienville, au-dessus de la Compagnie d'Assurance des Marchands. 3 nov—3

CHANGEMENT DE DOMICILE—ANDREWS & BROTHERS ont transporté leur magasin au No. 60, rue du Camp. 3 nov

ANDREWS & BROTHERS,
Marchands-Commissionnaires et Facteurs de Coton,
No. 60, rue du Camp. 3 nov

UN bon ouvrier horloger, bien recommandé, trouvera de l'emploi immédiatement en s'adressant encoignure Chartres et Conti chez Feytel & Perret. 29 oct—6

PLANCHES de Cypre à vendre—[illegible] White & Co., rue Gravier, No. 130 [illegible] 2 nov—30 E. J. WHITE.

AGENCE DE PRODUITS DE L'OUEST.
MR. ROBITAILLE, No. 47, rue du Commerce, offre ses services aux acheteurs et aux vendeurs. [illegible]
Conditions: Pour les vendeurs 1 pr. ct., pour les acheteurs 1 1/4 pour cent sur les commissions. 1 oct

COURS DE DANSE.
MR. EUGÈNE, ex professeur de danse à Paris, [illegible]
Références: MM. N. BIRENT, 51, rue Royale. CHAUCHON & LEROY, Vieux-Bazar. 23 oct—1m.

ACADÉMIE DE DANSE.
MONSIEUR J. DEVOTI prévient respectueusement le public ainsi que les institutions et ses écoliers de la Nouvelle Orléans qu'il ouvrira son ACADÉMIE pour le premier Novembre prochain, dans la salle de monsieur Kerner, rue St. Louis No. 161. [illegible] 14 oct—

B. W. COHEN annonce respectueusement à la communauté de la Nouvelle-Orléans, aux habitants de l'Etat de la Louisiane, [illegible] INSTITUTION DE VACCINATION [illegible]

CONDITIONS POUR LES AFFAIRES DU [illegible]

INSTITUTION FRANÇAISE, ANGLAISE ET ESPAGNOLE.
E. PERRIS ET FRANÇOIZ, ont l'honneur d'informer [illegible] rue Royale, No. 230. [illegible] 29 oct—6

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque,
A la Nouvelle Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, [illegible] York, et aux prix accoutumés. [illegible]

[illegible] O. N. MESSMAN, 24, Vieille Levée. 3 nov

[illegible] GEORGE BEDFORD, Président. [illegible] L. MATTHEWS, Président. CHAS. BRIGGS, Secrétaire. [illegible] JOHN PEMBERTON, Secrétaire.

FRUITS [illegible] S. LATAIE, rue de la Vieille Levée, No. 73. 3 nov

POUR GALVESTON (Texas).
Paquebot régulier [illegible] 6 novembre à 4 heures P. M. [illegible]
La splendide [illegible] NEW-YORK, capitaine [illegible] Wright [illegible]
BOGERT & HAWTHORN, 68, rue Gravier. 5 nov

POUR LOUISVILLE, [illegible] BOGERT & HAWTHORN. 4 nov

PAQUEBOT RÉGULIER POUR SAINT LOUIS ET ALTON. Le nouveau steamboat [illegible] MACEDONIAN, [illegible]
BOGERT & HAWTHORN, 68, Gravier. 4 nov

POUR LE HAVRE—Paquebot seulement—Le navire à voilier, de forte classe, ROCHE-TEM, [illegible] CHEVREMONT & Co. 14, rue Royale. 5 nov

POUR MATAMOROS—[illegible] EMBLEM, capitaine R. Ronney, partira vers le 10 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à J. BELLOW Jr. 110 Vieille Levée. 5 nov

POUR FRET OU CHARTE—Le navire Tennessean [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 68, Gravier. 5 nov

POUR NEW YORK—Ligne de paquebots entre la Louisiane et New York—Le navire YAZOO, capitaine E. Cornell [illegible] JAS. E. WOODRUFF, [illegible] 3 nov

POUR MOBILE—La goélette [illegible] CAROLINE, capitaine Shoemaker, [illegible] J. H. ANDERSON. 5 nov

A. B. ROMAN,
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
AU Juge de la Paroisse de St Martin—Au juge de la Paroisse de Ste Mary—Au juge de la paroisse de Lafayette, et à tous ceux que ces présentes concerneront.
Attendu que par la démission de l'honorable [illegible] sénateur des comtés des Attakapas, son siège dans le Sénat de l'Etat de la Louisiane est devenu vacant [illegible]
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le deuxième jour de novembre de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante [illegible] l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixante-sixième.
[L. S.] (Signé) A. B. ROMAN.
Par le Gouverneur,
(Signé) LEVI PEIRCE, Secrétaire d'Etat. 3 nov

LÉGION DE LA LOUISIANE.
QUARTIERS-GÉNÉRAUX.
Nouvelle Orléans, le [illegible] novembre 1841.
Ordre du jour No. [illegible]
CONFORMÉMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le [illegible]
Par ordre du Brigadier-général [illegible]
L. E. FORSTALL, aide de camp.

NOUVEAUTÉS.
LES soussignés viennent de recevoir par les derniers navires un assortiment complet de marchandises de fantaisie. DUTHIL & FAISANS, rue Royale [illegible]

OUVERTURE.
HABILLEMENTS FRANÇAIS.
BATAILLE & BIGEY, rue de Chartres No. [illegible] de retour de leur voyage de France, [illegible]
Paletots, pardessus, et redingottes [illegible] Chapeaux en soie, etc.
[illegible] navire Tagioni. [illegible]

CHAPEAUX de soie français, par caisses de $30 à $36 la douzaine.
Drap Billard bon marché, à vendre par BATAILLE & BIGEY. 3 nov

SOIERIES—3 caisses satin, gros de Naples, soie, cachemire, velours, serge, cravates soie et cachemire, à vendre par
VICTOR DECAUX ET NOEL, 95, rue de Chartres. 26 oct

DRAPERIE—10 caisses draps, casimirs et nouveautés pour tailleurs, reçus par le navire Sea Lion, à vendre par
VR. DECAUX & NOEL, 95, Chartres. 26 oct

LE soussigné vient de recevoir par le navire Colchis, du Havre, un assortiment d'HABILLEMENS le mieux confectionnés:
Paletots en drap noir et couleurs, superfins,
Levites noires en drap, do
Habits noirs en drap, do
Gilets en velours noir et couleurs, do
Gilets en cachemire couleurs, do
Idem croisés, do
Cravates en soie, noirs et couleurs, do
Echarpes de do do do
Chapeaux en soie noirs, do
LOUIS A. BARBARIN, 54, rue Chartres. 26 oct—15

MAISON D'EDUCATION
POUR LES DEMOISELLES DE COULEUR.
MME. D'HALLU a l'honneur d'informer les personnes qui ont bien voulu lui confier leurs enfans, et celles qui auraient la même intention, que le logement qu'elle occupait étant devenu trop petit pour le nombre de ses élèves elle a transporté son domicile, toujours dans la même rue Ste Anne, entre Dauphine et Bourgogne 144 [illegible] vaste et bien aéré est accompagné d'une jolie cour pour la récréation des jeunes élèves.
Désirant offrir aux jeunes personnes de la classe à laquelle elle s'est consacrée, l'éducation la plus complète possible, Mme. d'Hallu, outre les branches qui constituent une instruction ordinaire, et les travaux à l'aiguille, fera donner chez elle des leçons de musique, de dessin et de langue anglaise par des professeurs [illegible]
Mme. d'Hallu remercie les parens qui ont bien voulu lui confier l'éducation de leurs demoiselles [illegible] 26 oct

UN emmagasinage pour 100 barils ou l'équivalent [illegible] Levée No. 74, à conditions raisonnables, s'adresser à J. CHALARON. 1 nov

PENSION et Chambres garnies, [illegible] No. 117, entre Conti et St. Louis. 28 oct—6

AVIS D'ENCAN.
H. J. DOMINGON, prévient ses amis et le public qu'il partira de Mardi prochain 2 Novembre, [illegible] rue du Canal face à la Levée, [illegible]
M. Henry Legendre est autorisé par lui à faire ses ventes.
Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1841. 30 oct—1m

GOUDRON—100 barils goudron en débarquement du navire Kalamazoo, à vendre par
JOHN L. WHITE, 40, rue Poydras. 30 oct—3

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général qu'ils viennent de former une société spéciale pour la construction et l'entretien des monuments, tombeaux et édifices publics. [illegible]
J. N. DEPOUILLY, ERT. GOUDCHAUX.
S'adresser provisoirement à l'atelier, rue Conti No. [illegible] (maison des bains). 20 oct—1m.

AVIS—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de Richard S. Risley sont priées de s'adresser au soussigné sans délai, comme aussi celles qui doivent à cette succession voudront bien venir s'acquitter immédiatement.
JOHN W. ANDREW, exécuteur, 20, rue de la Commune. 1er nov—16

$5 DE RÉCOMPENSE.
SERONT données à quiconque ramènera au magasin de Grocerie, situé à l'encoignure des rues Hôpital et Dauphine, Une CHIENNE D'ARRET d'environ 10 mois, de petite taille, poils longs, fond blanc, ayant plusieurs taches [illegible] 4 nov—4

$100 DE RÉCOMPENSE.
PARTI marron de l'habitation de M. And. Hodge, Junr. et devant Commagère, depuis 1 fin d'avril dernier, le nègre TONNY, âgé d'environ 28 ans, taille six pieds, [illegible]
Il est probable que le nègre Tonny est détenu dans quelqu'une des geôles des paroisses situées le long du fleuve ou de l'autre bord du lac Pontchartrain, sous un faux nom. 4 nov—4

$5 DE RÉCOMPENSE.
EST PARTI marron de chez le soussigné [illegible] le nègre nommé Robert [illegible]
V. GLAUDIN. 2 nov—3

$20 DE RÉCOMPENSE.
PARTIE marronne, BETSEY, griffe, d'environ [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. TASTET.
[illegible]

FOIN DU NORD.
PAR JOSEPH A. BEARD & Co.
IL sera vendu [illegible]
Conditions comptant. 5 nov—1

PAR E. TASTET.
[illegible]

VENTE DE SUCCESSION.
PAR J. A. BEARD & Co.
[illegible]

PAR J. B. BLACHE.
[illegible]

PAR P. E. TRICOU.
Successeur de Aime Abat & Co.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour [illegible] Conditions comptant. [illegible]

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu jeudi 11 novembre 1841, à midi [illegible]

PAR J. B. BLACHE.
PAR ordre et sous la direction des syndics [illegible]

PAR S. GUINAULT.
FAMILLE D'ESCLAVES A L'ENCAN.
[illegible] CHARLOTTE, mulâtresse, [illegible]

GRANDE VENTE DE BEAUX MEUBLES.
PAR VINCENT ET FELIX T[illegible]
[illegible]

PAR J. A. BEARD & Co.
[illegible]

VENTE JUDICIAIRE. [illegible]

PAR J. A. BEARD & Co.
[illegible]

DOUBLONS espagnols, à vendre par J. ROBERT & Co. 3, rue des Magasins. 1 nov

DOUBLONS Espagnols et Mexicains, à vendre par CUCULLU, LAFFITTE & Co. [illegible]

LETTRES de Change sur Baltimore, à vendre par J. VAIRIN & Co.

DOUBLONS espagnols, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 87 Toulouse. 27 oct

CHANGE sur la Havane, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 87 Toulouse.

CHANGE sur Philadelphie, à vendre par J. ALBERT. [illegible]

HUILE d'Olive récemment reçue de Marseille [illegible] J. ALBERT, [illegible] rue St Louis.

VIN de Muscat en caisses [illegible] J. ALBERT. [illegible]

SPECIE—[illegible] BLANCO & SIMIGEL. 4 nov

BATAILLON D'ARTILLERIE.
LE Bataillon prendra les armes [illegible] heures, précises [illegible]
Par ordre du Major,
AD. SCHREIBER, adj. maj. 1er nov

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS.
CONFORMÉMENT à une ordonnance du Conseil de la 2de Municipalité [illegible]
Nlle Orléans, 26 octobre 1841.
W. M. FREET, Maire.

AUX HABITANTS, AUX ARMATEURS AUX CHARRONS, &c.
LE soussigné a à vendre à son chantier [illegible] ville de Lafayette, à bon marché [illegible]
[illegible] TURNER

W[illegible]
PETERS & MILLARD.